

NUNAVUNMI
INIRNIRIT
ILIHARVIAT

COLLÈGE
DE L'ARCTIQUE
DU NUNAVUT



ᑎᓄᓂᓄᓂ
ᑎᓄᓂᓄᓂᑎᓄᓂ

NUNAVUT
ARCTIC
COLLEGE

Rapport annuel 2017-2018

TABLE DES MATIÈRES



Lettre d'accompagnement	02
Message de la présidente du Conseil	03
Message de la présidente	04
Présentation du Collège	05
Mission, vision, valeurs et principes	06
Conseil des gouverneurs	08
Sommaire des postes par catégories	09
Lien stratégique avec Turaaqtavut	10
Inscriptions	11
Commentaires de la direction	12
Faits saillants de l'année 2017-2018	13
Institut de recherche du Nunavut : Faits saillants en recherche	18
États financiers vérifiés	19

Lettre d'accompagnement

Le 28 septembre 2018

Ministre responsable du Collège de l'Arctique du Nunavut
Assemblée législative du Nunavut
926, chemin Queen Elizabeth II
C. P. 2410, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Monsieur le Ministre,

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur le Collège de l'Arctique du Nunavut* et à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je vous présente, au nom du Conseil des gouverneurs du Collège de l'Arctique du Nunavut, le rapport annuel 2017-2018 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La présidente du Conseil des gouverneurs du
Collège de l'Arctique du Nunavut,



Sue Ball

Message de la présidente du Conseil



Sue Ball

L'économie du Nunavut repose sur une main-d'œuvre qualifiée et instruite. Le Collège de l'Arctique du Nunavut (le Collège) s'efforce donc d'offrir aux Nunavummiuts l'éducation de grande qualité dont ils ont besoin ici, chez eux.

Le gouvernement du Nunavut a placé l'éducation au cœur de son mandat, Turaaqtavut. Mes collègues du Conseil des gouverneurs et moi-même sommes ravis que le ministre collabore étroitement avec nous pour respecter l'engagement de son mandat envers Sivummuaqpalliajjutivut.

Tandis que le Collège poursuit ses démarches d'agrément afin d'être habilité à conférer des grades, le Conseil a approuvé une taxonomie qui garantira que chaque programme dispose d'un contenu bien étoffé. Les apprenantes et les apprenants sauront ce qui les attend dans chaque cours et ce qu'ils doivent faire pour démontrer leur compétence dans la matière.

Le Conseil est satisfait des progrès qu'ont réalisés la nouvelle présidente et le nouveau vice-président dans le remaniement organisationnel du Collège. Il est également reconnaissant que le Bureau du vérificateur général ait reconnu les améliorations apportées par l'équipe de direction en ce qui a trait à la responsabilité financière.

Grâce aux centres d'apprentissage communautaire, le Collège continue d'accroître sa capacité à améliorer l'apprentissage dans chaque collectivité. Nous sommes impatients de voir le nouveau campus d'Iqaluit ouvrir ses portes aux étudiantes et étudiants de l'ensemble du Nunavut l'année prochaine.

Toute l'équipe du Collège de l'Arctique du Nunavut se réjouit à l'idée de collaborer avec ses nombreux partenaires en vue d'offrir de nouvelles possibilités de formation par les Inuits et pour les Inuits, ici, chez nous.

A handwritten signature in black ink that reads "S. Ball". The signature is written in a cursive, flowing style.

La présidente du Conseil des gouverneurs du Collège de l'Arctique du Nunavut,
Sue Ball

Message de la présidente



Un apprentissage pour la vie... dans l'Arctique et pour l'Arctique

Le territoire d'enseignement postsecondaire servi par le Collège de l'Arctique du Nunavut est le plus grand au Canada et l'un des plus vastes au monde. À titre d'établissement d'enseignement, nous mettons tout en œuvre pour offrir des possibilités d'apprentissage continu qui permettent aux apprenantes et apprenants et aux communautés d'être maîtres de leur destin, tout en faisant la promotion de la langue et de la culture inuites.

En 2018, nous avons souligné les 30 ans du programme de technologie environnementale. Cet événement nous a d'ailleurs rappelé l'importance de la terre et de l'environnement ainsi que des changements climatiques en Arctique. Pour mieux comprendre ces changements, le Collège de l'Arctique du Nunavut cherche à offrir à ses étudiantes et étudiants la possibilité de participer à des études dans le Nord, menées par des gens d'ici, qui profiteront à la population du Nord.

Durant l'année scolaire 2018-2019, le Collège publiera son tout premier plan de recherche universitaire, lequel met en lumière notre engagement à l'égard de l'inuktitut, de la culture, de l'entrepreneuriat ainsi que des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques, et inaugurerait un centre d'enseignement et d'apprentissage. Il célébrerait en outre l'ouverture des nouvelles installations du Campus Nunatta à Iqaluit, de même que celle d'un nouveau centre d'apprentissage communautaire à Grise Fiord.

Au fil de ces projets, des étudiantes et étudiants des quatre coins du territoire suivront nos programmes, par exemple ceux de travail social, d'enseignement, d'interprétation et de traduction, d'études universitaires ou d'éducation des adultes, ou encore les programmes d'apprentissage de métiers.

Nous vous invitons à célébrer leur parcours d'apprentissage!

La présidente du Collège de l'Arctique du Nunavut,
Sheila Kolola

Présentation du Collège

Créé en vertu de la *Loi sur le Collège de l'Arctique du Nunavut* le 1^{er} janvier 1995, le Collège de l'Arctique du Nunavut (le Collège) est un organisme public du gouvernement du Nunavut; son territoire d'enseignement postsecondaire est le plus grand au Canada. Le rectorat, le Conseil des gouverneurs et le ministre responsable du Collège de l'Arctique du Nunavut veillent à ce que le Collège réponde aux besoins d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes dans le territoire.

Le Collège a pour mandat d'offrir des programmes d'éducation des adultes et d'enseignement postsecondaire, y compris pour l'apprentissage de métiers, ainsi que des programmes de premier cycle dans le cadre d'ententes de partenariat. À cet égard, il administre les programmes, et les universités partenaires décernent les grades aux étudiantes et étudiants les ayant réussis.

Enfin, le Collège est aussi présent sur la scène nationale et internationale, il favorise l'enrichissement, la communication et la rétention du savoir par ses recherches appliquées à l'Institut de recherche du Nunavut (IRN).

Le Collège compte environ 250 employées et employés, répartis dans les 25 localités du Nunavut. Il est composé de 3 campus régionaux (Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay), de 22 centres d'apprentissage communautaire dans les autres localités et d'une école culturelle réellement unique à Clyde River.



Mission, vision, valeurs et principes



NOTRE MISSION

Outiller la population et les collectivités du Nunavut en fournissant des occasions d'apprentissage continu aux Nunavummiuts adultes, et ce, en offrant des programmes de formation de grande qualité créés en tenant compte des commentaires de nos partenaires dans l'ensemble de l'Arctique et du Canada et en rendant plus accessibles les avantages du savoir traditionnel inuit et de la science des régions du Sud.



NOTRE VISION

Devenir le collège par excellence au Nunavut en offrant des programmes pertinents répondant aux normes nationales les plus élevées. Grâce à la promotion de leur langue et de leur culture, nos diplômées et diplômés valoriseront l'éducation et seront fiers de prendre leur place au Nunavut et ailleurs.



NOS VALEURS

Le Collège de l'Arctique du Nunavut est une communauté créative d'enseignants et d'étudiants. Nous sommes fiers de jouer un rôle essentiel en éducation pour faire un pont entre le Nunavut d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Nous avons à cœur la réussite de nos étudiantes et étudiants:

- Nous les encourageons à participer à des programmes motivants axés sur les apprenants.
- Nous les soutenons en interagissant personnellement avec eux, en offrant de petits milieux d'apprentissage et en étant à l'écoute de leurs besoins.
- Nous intégrons la culture et le savoir inuits dans les programmes.

Nous avons à cœur d'offrir un milieu de travail et d'apprentissage positif et productif:

- Nous offrons des programmes novateurs pour répondre aux exigences d'un vaste éventail d'étudiantes et d'étudiants.
- Nous offrons des services adaptés au fait que les apprenantes et apprenants présentent plusieurs facettes et favorisons leur réussite dans toutes les sphères de leur vie : en tant que travailleuses et travailleurs, membres de la collectivité, bénévoles, membres d'une famille et parents.
- Nous fixons et atteignons nos objectifs en adoptant des pratiques de recherche et de transparence et en offrant les services de l'Institut de recherche du Nunavut conformément aux normes de recherche les plus élevées.

Nous avons à cœur d'entretenir des liens solides avec les collectivités que nous servons:

- Nous utilisons des modèles communautaires pour la prestation des programmes.
- Nous valorisons les échanges et les interactions avec les collectivités et reconnaissons qu'elles ont un rôle à jouer dans l'établissement des priorités du Collège en matière d'éducation.

Nous avons à cœur nos partenariats:

- Nous collaborons avec d'autres établissements et organisations pour offrir un vaste éventail de programmes et de services à la population du Nunavut.



NOS PRINCIPES

Nos principes servent de balises pour créer un établissement axé sur l'apprentissage qui reflète les valeurs, les croyances et le savoir inuits.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut est un établissement inclusif qui:

- Respecte et honore les langues et la culture inuites
- Veille à ce que les aînés fassent partie intégrante de la vie collégiale
- Favorise la compréhension des langues et de la culture inuites
- Accorde une importance aux liens qu'entretiennent les apprenantes et apprenants avec leur famille et leur collectivité
- Prépare les apprenantes et apprenants à mener une carrière enrichissante et une vie saine
- Place le bien-être des apprenantes et apprenants au rang des priorités et offre un solide réseau de soutien
- Fait la promotion de l'apprentissage comme une expérience qui change une vie et qui rejoint la personne tout entière (corps, esprit et âme)
- Favorise le perfectionnement personnel, professionnel et scolaire des apprenantes et apprenants et des membres du personnel
- Amène les apprenantes et apprenants à participer activement à tous les aspects de l'apprentissage et de l'évaluation
- Veille à ce que ses diplômées et diplômés satisfassent aux normes nationales



Conseil des gouverneurs

Le Collège de l'Arctique du Nunavut rend des comptes au ministre qui en est responsable par l'intermédiaire de son Conseil des gouverneurs, lequel établit les politiques d'administration du Collège, y compris l'Institut de recherche du Nunavut.

Le Conseil recommande au ministre des priorités relatives aux cours et aux programmes qu'il pourrait mettre en place, veille à la préparation d'une estimation des recettes et des dépenses du Collège pour chaque exercice et présente les budgets au ministre conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

Membres du Conseil des gouverneurs:

Région du Kitikmeot

- **Cambridge Bay**
 - Agnes Olowokere
 - Mandat se terminant le 20 septembre 2020
- **Kugluktuk**
 - Susie Evyagotailak
 - Mandat se terminant le 24 mars 2019

Région du Kivalliq

- **Aviat**
 - Susan Ball, présidente du Conseil
 - Mandat se terminant le 11 février 2019
- **Poste à pourvoir**

Région du Qikiqtaaluk

- **Iqaluit**
 - Adla Itorcheak
 - Mandat se terminant le 20 septembre 2020
- Rhoda Ungalaq
- Mandat se terminant le 23 janvier 2019

Représentants des étudiantes et étudiants et du personnel

- **Représentante des étudiantes et étudiants – Rankin Inlet**
 - Elizabeth Aglukark
 - Mandat se terminant le 11 avril 2020
- **Représentante du personnel – Cambridge Bay**
 - Margaret Sullivan
 - Mandat se terminant le 11 avril 2020

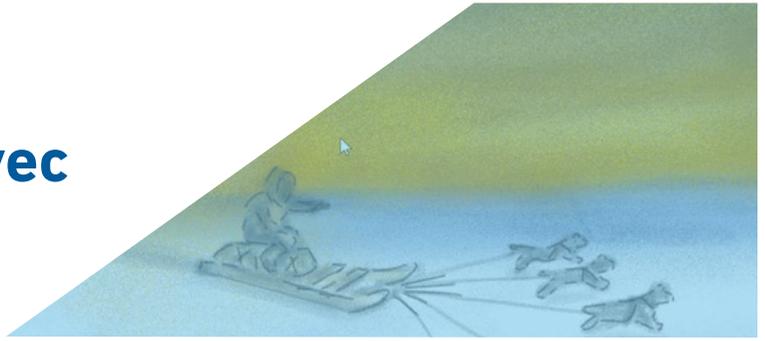
Sommaire des postes par catégories

	Postes				Inuites et Inuits du Nunavut	
	Nombre total de postes	Postes vacants	Pourvus	Capacité %	En poste	PEI %
Sommaire des postes par catégorie						
Haute direction	2,00	-	2,00	100 %	1,00	50 %
Cadres supérieurs	9,00	5,00	4,00	44 %	2,00	50 %
Cadres intermédiaires	27,00	6,00	21,00	78 %	8,00	38 %
Professionnels	128,60	45,60	83,00	65 %	37,00	45 %
Auxiliaires	25,50	9,50	16,00	63 %	11,00	69 %
Soutien administratif	56,40	25,40	31,00	55 %	28,00	90 %
Total	248,50	91,50	157,00	63 %	87,00	55 %

Sommaire des postes par localité						
Arctic Bay	1,27	0,27	1,00	79 %	1,00	100 %
Arviat	18,00	12,00	6,00	33 %	6,00	100 %
Baker Lake	3,27	1,27	2,00	61 %	2,00	100 %
Cambridge Bay	20,27	8,27	12,00	59 %	5,00	42 %
Cape Dorset	1,27	0,27	1,00	79 %	1,00	100 %
Chesterfield Inlet	1,27	0,27	1,00	79 %	-	-
Clyde River	16,27	7,27	9,00	55 %	8,00	89 %
Coral Harbour	1,27	0,27	1,00	79 %	1,00	100 %
Gjoa Haven	2,27	1,27	1,00	44 %	1,00	100 %
Grise Fiord	1,27	0,27	1,00	79 %	1,00	100 %
Hall Beach	1,27	0,27	1,00	79 %	1,00	100 %
Igloolik	4,27	1,27	3,00	70 %	2,00	67 %
Iqaluit	109,60	32,60	77,00	70 %	35,00	45 %
Kimmirut	1,27	0,27	1,00	79 %	1,00	100 %
Kugaaruk	2,27	1,27	1,00	44 %	1,00	100 %
Kugluktuk	1,27	1,27	-	-	-	-
Nauyasat	1,27	0,27	1,00	79 %	1,00	100 %
Pangnirtung	2,27	1,27	1,00	44 %	1,00	100 %
Pond Inlet	2,27	1,27	1,00	44 %	1,00	100 %
Qikiqtarjuaq	1,27	0,27	1,00	79 %	1,00	100 %
Rankin Inlet	49,03	17,03	32,00	65 %	17,00	53 %
Resolute Bay	1,27	0,27	1,00	79 %	-	-
Sanikiluaq	2,27	0,27	2,00	88 %	-	-
Taloyoak	1,27	1,27	-	-	-	-
Whale Cove	1,27	1,27	-	-	-	-
Total	248,50	91,50	157,00	63 %	87,00	55 %

Sommaire des postes du Collège pour Iqaluit et les autres localités						
Iqaluit	109,60	32,60	77,00	70 %	35,00	45 %
Autres localités	138,90	58,90	80,00	58 %	52,00	65 %
Total	248,50	91,50	157,00	63 %	87,00	55 %

Lien stratégique avec Turaaqtavut



Notre gouvernement entend miser sur cinq priorités qui nous permettront d'aller de l'avant ensemble et de faire du Nunavut un territoire encore meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants.

-  Travailler pour le bien-être et l'autonomie de notre peuple et de nos collectivités.
-  Développer nos infrastructures et notre économie de façon à favoriser un avenir positif pour notre peuple, nos collectivités et notre terre.
-  Fournir à nos enfants, à nos jeunes et à nos adultes une éducation et une formation qui les préparent à occuper des emplois valorisants et à contribuer positivement à la société.
-  Renforcer la position du Nunavut en tant que territoire distinct au Canada et dans le monde.
-  Travailler avec des partenaires pour l'avancement des objectifs et des aspirations des Nunavummiuts.

Ces priorités s'accompagnent de mesures pratiques qui donneront lieu à des résultats mesurables au cours du mandat de la quatrième législature.

Inscriptions

Les inscriptions aux études postsecondaires sont influencées par de nombreux facteurs, mais surtout par le financement et l'économie. Lorsqu'un financement du gouvernement fédéral ou territorial est offert, les inscriptions ont tendance à augmenter. Lorsque l'économie prospère, les inscriptions ont tendance à diminuer puisque les étudiantes et étudiants potentiels intègrent le marché du travail.

Le cinquième des recettes totales des programmes du Collège de l'Arctique proviennent de tiers. La hausse actuelle du taux d'inscription est principalement attribuable à l'augmentation du financement des tiers. Le taux d'inscription au programme d'éducation de base des adultes est en baisse depuis 10 ans, parce que les apprenantes et apprenants n'arrivent pas à obtenir de soutien financier.

2013 2014 2015 2016 2017 2018

Inscriptions à temps plein de 2013 à 2018 par campus

Campus	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kivalliq	272	288	306	335	312	304
Kitikmeot	112	159	143	208	153	182
Nunatta	910	827	877	843	764	829
Total par campus	1 294	1 274	1 326	1 386	1 229	1 315

Inscriptions à temps plein de 2013 à 2018 par division

Programmes postsecondaires	107	73	115	62	134	123
Partenariats universitaires	265	267	226	55	69	115
Sanatuliqsarvik	162	119	158	198	147	127
Programmes de crédits	537	429	571	760	656	702
Perfectionnement professionnel	163	298	242	279	176	194
Perfectionnement personnel	60	88	14	32	47	54
Total par division	1 294	1 274	1 326	1 386	1 229	1 315

*N. B.: Lorsque le Collège de l'Arctique du Nunavut aura fini de mettre en œuvre le nouveau Système de renseignements sur les élèves (SRE), il laissera tomber l'ancienne façon de calculer le nombre d'inscriptions et rendra plutôt compte du nombre de personnes inscrites dans chaque programme d'études. C'est la méthode répandue dans les autres provinces et territoires; elle dresse d'ailleurs un portrait plus représentatif de l'effectif du Collège.



Commentaires de la direction

Quelle année de changements et de possibilités pour le Collège de l'Arctique du Nunavut! Durant l'exercice 2017-2018, le nouveau gouvernement a officiellement nommé une nouvelle présidente et deux nouveaux membres au Conseil des gouverneurs.

Sous la houlette de la nouvelle présidente, le Collège de l'Arctique du Nunavut a opéré un remaniement, approuvé officiellement par le Conseil des ministres (début juillet) et visant à normaliser les pratiques de gestion dans l'ensemble des établissements afin d'uniformiser les services et d'offrir une expérience collégiale adaptée à chaque apprenante et apprenant. Concrètement, ce remaniement s'est traduit par une modification des responsabilités des doyens. Auparavant, ils avaient des responsabilités régionales; or, on met maintenant l'accent sur les portefeuilles académiques de chacun d'eux.

- Le doyen du Campus Nunatta est désormais le doyen de la faculté de l'éducation, des études inuites et des études universitaires;
- Le doyen du Campus Kivalliq est désormais le doyen des programmes de métiers et de technologie;
- Le doyen du Campus Kitikmeot est désormais le doyen des programmes de santé et de bien-être;
- Un nouveau poste de doyen a été créé à Arviat, celui de doyen de l'apprentissage en classe et à distance.

Parmi les autres changements apportés, notons que le Collège a centralisé ses tâches administratives liées aux finances, aux ressources humaines, à la planification des immobilisations et aux technologies de l'information qu'il a confiées à un agent administratif principal; il a remanié le poste du directeur des services aux étudiants dont le mandat se limitait au Campus Nunatta et lui a confié la responsabilité de soutenir les étudiantes et étudiants de l'ensemble du territoire; et il a officiellement introduit le poste de vice-président dans l'organigramme du Collège. Au terme de ce remaniement, le Collège se retrouve avec une nouvelle équipe de la haute direction, formée de la présidente, du vice-président, de l'agente administrative principale et du directeur de la planification stratégique et des politiques. Par ailleurs, au début de janvier, une nouvelle équipe de gestion de l'éducation a été mise sur pied pour coordonner les activités académiques et les changements de politiques à l'échelle du Collège. Présidée par le vice-président du Collège, cette équipe est composée des quatre doyens, du directeur des services aux étudiants, du directeur de l'Institut de recherche du Nunavut et de la registraire du Collège. Le directeur de la planification stratégique et des politiques et la secrétaire de direction de la présidente assistent aussi aux réunions de l'équipe pour lui apporter soutien et conseils.

Outre ces changements internes, le Collège profite de plusieurs partenariats externes qui ont amélioré l'administration de ses programmes universitaires, notamment de solides partenariats avec l'Université de Regina, l'Université Dalhousie, l'Université de Victoria et l'Université Memorial de Terre-Neuve pour la prestation de ses programmes. Par ailleurs, le Collège a siégé à un comité mixte où il a activement collaboré avec le ministère de l'Éducation du Nunavut et la Nunavut Tunngavik inc. afin de sélectionner une université partenaire pour améliorer ses processus opérationnels et enrichir son offre de programmes postsecondaires dans le territoire pour les Nunavummiuts. Le processus de sélection tirait à sa fin au moment de clore l'exercice 2017-2018; une demande de décision à cet égard sera soumise au Conseil des ministres au début de 2018-2019.

Les initiatives à venir durant le prochain exercice financier orienteront davantage la haute direction; pensons notamment à la négociation d'un protocole d'entente décennal avec l'université partenaire retenue, à la rédaction d'une stratégie décennale établissant l'orientation générale du Collège et à l'élaboration d'un plan quinquennal sur les futurs programmes postsecondaires du Collège.

Faits saillants de l'année 2017-2018



Services aux étudiants

Consultation du milieu étudiant

Le Collège cherche constamment des façons d'améliorer ses services aux étudiantes et aux étudiants, comme l'hébergement, les activités récréatives, les services de counselling et les services d'alimentation.

À la fin de chaque année scolaire, il mène un sondage auprès du milieu étudiant afin de connaître son opinion sur la prestation de ces services. En raison du calendrier scolaire et du moment où est mené le sondage, il y a un retard d'un an dans la présentation des résultats dans le rapport annuel. Sont donc présentés ici les résultats du sondage de l'année scolaire 2016-2017.

Durant le prochain exercice, le Collège s'emploiera à créer davantage de liens entre ses cours et les possibilités d'emploi du marché afin de faire augmenter le nombre de finissantes et finissants capables de trouver un emploi dans leur domaine d'études.

Résultats du sondage de 2016-2017 auprès du milieu étudiant

Au total, 114 étudiantes et étudiants ayant terminé leurs études au Collège en 2017 ont répondu au sondage, ce qui représente environ 36 % des diplômées et diplômés de cette année-là, soit une légère baisse d'environ 4 % par rapport au nombre de répondants de l'année précédente.

Les informations générales tirées de ce sondage ont révélé que:

- **97%** des répondantes et répondants recommanderaient le Collège de l'Arctique du Nunavut;
- **96%** sont généralement satisfaits de leur expérience;
- **49%** occupent un emploi à temps plein, au moment du sondage;
- **9%** occupent un emploi à temps partiel, au moment du sondage;
- **1%** travaillent à leur compte, au moment du sondage;
 - **43%** des répondantes et répondant occupant un emploi travaillent pour le gouvernement du Nunavut;
 - **17%** d'entre eux travaillent pour un autre organisme communautaire;
 - **12%** travaillent pour une entreprise appartenant à des Inuits;
 - **11%** travaillent pour une entreprise n'appartenant pas à des Inuits;
 - **9%** travaillent pour l'administration d'un hameau;
 - **6%** travaillent pour une organisation inuite.

Faits saillants de l'année 2017-2018

PROGRAMME PILOTE D'AINÉ EN RÉSIDENCE

Cette année, le Campus Nunatta a pris part à un programme pilote d'ainé en résidence qui a connu un franc succès. Lew Philip, l'ainé en résidence, s'est révélé une excellente source de soutien pour les étudiantes et étudiants, mais aussi pour le personnel qui cherchait à ce que ses plans de cours correspondent à la vision du monde des Inuits. Le Collège maintiendra ce programme au Campus Nunatta et explorera les façons de le mettre en œuvre dans les deux autres campus régionaux.

CHANGEMENT DE NOM DE PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'AFEN

Le Collège de l'Arctique du Nunavut a déposé une demande auprès du ministère des Services à la famille afin de renommer quatre programmes, conformément à la politique d'agrément des programmes d'études postsecondaires du Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN), soit le programme de formation des enseignants du Nunavut, le programme de sciences infirmières arctiques du baccalauréat ès sciences, le programme d'études de gestion et le programme de bijouterie et de ferronnerie.



Faits saillants de l'année

2017-2018

PROGRAMMES D'ÉDUCATION ET DE LANGUE ET CULTURE INUITES

Piqusilirivvik

Le Collège de l'Arctique du Nunavut poursuit ses efforts pour préserver la langue et la culture inuites par la prestation de programmes au Centre Piqusilirivvik (centre d'apprentissage culturel inuit). Les cours de base portent sur l'Inuit qaujimajatuqangit, les jeux traditionnels, le marquage de tambour, la danse du tambour, le chant de gorge, la chasse, et la confection de kamiks et de mitaines.



Programme de droit

La première année du nouveau programme de droit menant à l'obtention du grade de juris doctor, offert en collaboration avec l'Université de la Saskatchewan, s'est terminée avec succès. Ce programme de quatre ans tout à fait unique, qui en sera à sa deuxième année, enregistre un taux de rétention de 96 %. Le Collège entend réaliser un examen du programme et une étude de faisabilité afin de l'offrir une deuxième fois en 2019-2020.



Programme d'interprétation et de traduction

Durant l'exercice financier, le Collège de l'Arctique du Nunavut a terminé le travail nécessaire pour étendre le programme d'interprétation et de traduction. Au cours de la prochaine année scolaire, il accueillera deux cohortes, l'une à Iqaluit et l'autre à Rankin Inlet. La réalisation de cette initiative est possible grâce au soutien du Fonds pour la mise en œuvre de la langue inuite du ministère de la Culture et du Patrimoine du Nunavut.



Faits saillants de l'année 2017-2018

PROGRAMMES D'ÉDUCATION ET DE LANGUE ET CULTURE INUITES

NAC Media

Fondée en avril 2015, NAC Media, l'entité de publication du Collège, a travaillé à élargir le programme d'histoire orale d'Iglolik. Pour ce faire, elle a acquis des troussees mobiles afin de faciliter la collecte des histoires orales dans un plus grand nombre de localités aux quatre coins du territoire. Toujours dans cette optique d'expansion, elle a mis sur pied le projet d'histoire orale du Kivalliq, lancé officiellement en février 2018.



SANTÉ ET BIENÊTRE

Programme de diplôme en travail social

Le Collège a terminé le travail nécessaire pour étendre la prestation du programme de diplôme en travail social. Ce programme de deux ans habituellement offert à Cambridge Bay sera aussi donné à Iqaluit à compter de l'année scolaire 2018-2019, à temps partiel et à temps plein.

Cours en soins continus et à domicile

Le Collège a offert 10 cours sur les soins à prodiguer aux aînés, dans six localités, qui portaient notamment sur les soins liés à la démence, la prestation de soins respectueux, la nutrition et les soins personnels. Pour l'année scolaire à venir, le Collège prévoit offrir au moins 10 de ces cours dans sept localités.

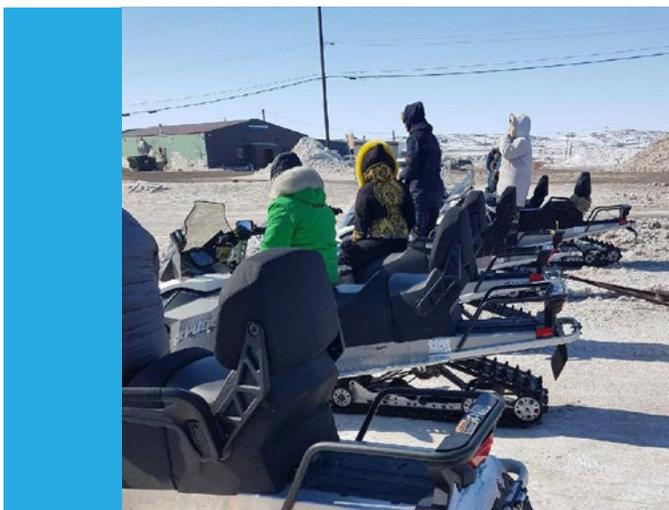


Faits saillants de l'année 2017-2018

PROGRAMMES DE MÉTIERS ET DE TECHNOLOGIE

Programme de technologie environnementale

L'année 2017-2018 marquait le 30^e anniversaire du programme de technologie environnementale, offert sans interruption depuis 1987. N'oublions pas non plus de souligner que le Collège a offert le programme de deux ans à Cambridge Bay et se prépare à répéter cette formule à Pond Inlet.



Programmes de formation dans le domaine minier

Le Collège s'est associé au campus de Val-d'Or pour créer un programme de formation certifié en exploration minière souterraine, qui sera offert au Centre de formation des métiers Sanatuliqsarvik. La prestation de tous les cours dépendra du financement de tiers. Dans le cadre de cette entente, le Collège continuera d'offrir des programmes dans le domaine minier, de sorte que les Nunavummiuts puissent tirer profit de l'industrie minière en pleine croissance sur le territoire.



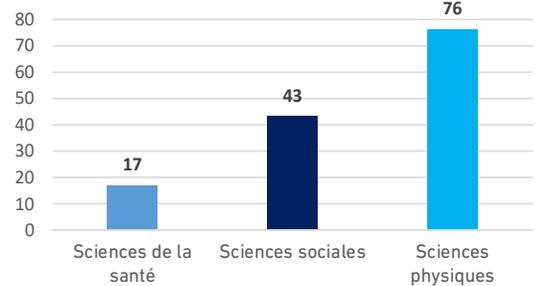
Institut de recherche du Nunavut: Faits saillants en recherche

L'Institut de recherche du Nunavut est chargé de délivrer des permis de recherche scientifique dans la région du Nunavut en vertu de la *Loi sur les scientifiques* du territoire.

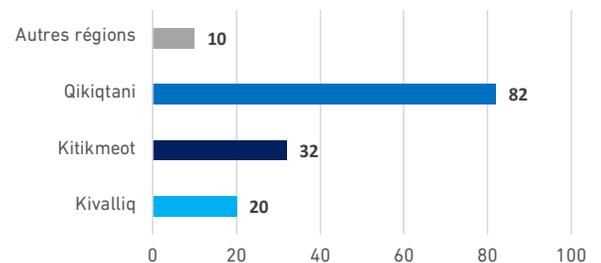
Des permis de recherche scientifique sont requis pour les recherches dans les domaines des sciences sociales, des sciences physiques ou naturelles et des sciences de la santé, mais pas pour les recherches sur la faune (régies par le ministère de l'Environnement) ou les recherches en archéologie et en paléontologie (régies par le ministère de la Culture et du Patrimoine).

L'Institut délivre des permis pour environ 60 % des recherches entreprises au Nunavut. Il publie chaque année un recueil des recherches pour lesquelles un permis a été délivré au Nunavut. Il est possible de consulter les éditions antérieures du recueil au www.nri.nu.ca. Le recueil de 2017 sera publié en 2018.

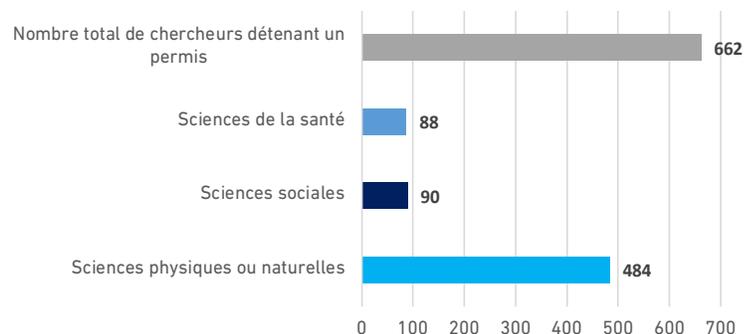
Répartition des 136 projets de recherche au Nunavut en 2017



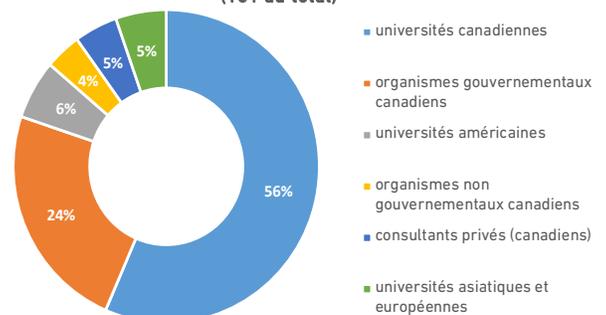
Permis de recherche scientifique délivrés par l'Institut en 2017



Nombre de chercheurs détenant un permis



Établissements et organisations détenant un permis (131 au total)



2017 EN CHIFFRES

- 136 Projets de recherche au Nunavut**
- 17 Projets de recherche en santé
- 43 Projets de recherche en sciences sociales
- 76 Projets de recherche en sciences physiques

- 20 Projets dans la région du Kivalliq
- 32 Projets dans la région du Kitikmeot
- 82 Projets dans la région du Qikiqtani
- 10 Projets dans les autres régions

- 662 Permis de recherches délivrés au total**
- 88 En santé
- 90 En sciences sociales
- 484 En sciences physiques

- 10 Détenteurs de permis proviennent du Nunavut

- 131 Établissements et organisations**
- 74 Universités canadiennes
- 31 Organismes gouvernementaux canadiens
- 5 Organismes non gouvernementaux canadiens
- 8 Universités américaines
- 6 Consultants privés (canadiens)
- 7 Universités asiatiques et européennes

Collège de l'Arctique du Nunavut

États financiers vérifiés

Le 30 juin 2018



Collège de l'Arctique du Nunavut

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Les états financiers du Collège de l'Arctique du Nunavut (le « Collège ») ci-joints et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction du Collège et ont été vérifiés et approuvés par le Conseil des gouverneurs. Certains montants indiqués dans les états financiers, comme la provision pour créances douteuses et la provision pour avantages sociaux futurs des employés, sont fondés sur le jugement et sur les meilleures estimations de la direction.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel correspondent à ceux des états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'information financière, la direction s'appuie sur des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion auxquels elle se fie et qui sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les dossiers appropriés sont conservés. Ces contrôles et ces pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps voulu de renseignements financiers fiable et le respect des politiques et des exigences règlementaires du Collège.

Le Conseil des gouverneurs doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Ses membres, dont la plupart ne sont pas des employés du Collège, se réunissent régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes. Ces derniers ont pleinement et librement accès au Conseil des gouverneurs

Il incombe au vérificateur externe indépendant du Collège, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, de vérifier les opérations et les états financiers du Collège et de produire son rapport à ce sujet.



Sheila Kolola
Présidente
Le 18 septembre 2018



Marcelo Parungao
Trésorier
Le 18 septembre 2018



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable du Collège de l'Arctique du Nunavut

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Collège de l'Arctique du Nunavut, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

- 2 -

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège de l'Arctique du Nunavut au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par le Collège l'Arctique du Nunavut et les états financiers sont conformes à ces derniers. En outre, les opérations du Collège de l'Arctique du Nunavut dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, à la *Loi sur le Collège de l'Arctique du Nunavut* ainsi qu'aux règlements administratifs du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Pour le vérificateur général du Canada,



Chantale Perreault, CPA, CA
Directrice principale

Le 18 septembre 2018
Ottawa, Canada

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT**État de la situation financière****au 30 juin***(en milliers de dollars)*

	2018	2017
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4)	46 671	41 947
Comptes débiteurs (note 5)	2 978	2 358
Total des actifs financiers	49 649	44 305
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	4 140	3 580
Montant dû au gouvernement du Nunavut (note 11)	7 407	4 722
Revenus de contrats constatés d'avance	598	250
Obligations locatives (note 7)	182	190
Fonds de perfectionnement professionnel (note 8)	1 854	1 656
Avantages sociaux futurs (note 9)	1 468	1 826
Total des passifs	15 649	12 224
Actifs financiers nets	34 000	32 081
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe A)	1 206	911
Charges payées d'avance	12	63
Total des actifs non financiers	1 218	974
Excédent accumulé	35 218	33 055
Obligations contractuelles (note 12)		
Éventualités (note 15)		

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil



Sue Ball

Présidente du Conseil des gouverneurs

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
État des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice clos le 30 juin
(en milliers de dollars)

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
Produits			
Produits de contrats (note 11)	9 642	9 709	9 002
Droits de scolarité	1 100	1 144	1 061
Logement et repas	850	944	681
Produits et recouvrements divers	2 065	515	499
Revenus d'investissement	350	392	309
Total des produits	14 007	12 704	11 552
Charges (note 10)			
Programmes de métiers et programmes d'apprentissage en classe et à distance	13 267	14 212	12 713
Services fournis gratuitement (note 11)	-	11 729	10 738
Services aux étudiants	5 518	8 004	6 242
Administration générale	8 314	7 684	7 712
Programmes en enseignement et en éducation de la petite enfance	7 738	4 598	5 057
Programmes en santé et bien-être et en administration	6 313	3 831	4 960
Programmes de langue et culture inuites	3 214	3 656	3 664
Centre Piqqusilirivvik	3 649	3 429	4 106
Bureau de recherche et de technologie	2 001	2 553	2 543
Programme de droit	1 612	708	60
Total des charges	51 626	60 404	57 795
Déficit pour l'exercice avant le financement du gouvernement	(37 619)	(47 700)	(46 243)
Financement du gouvernement (note 11)	37 619	49 863	48 357
Excédent pour l'exercice	-	2 163	2 114
Excédent accumulé au début de l'exercice	33 055	33 055	30 941
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	33 055	35 218	33 055

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante des présents états financiers.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
État de la variation des actifs financiers nets
pour l'exercice clos le 30 juin
(en milliers de dollars)

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
Excédent pour l'exercice	-	2 163	2 114
Immobilisations corporelles (annexe A)			
Acquisitions	(265)	(618)	(546)
Aliénations	-	199	-
Amortissement	150	124	181
	(115)	(295)	(365)
Utilisation (augmentation) nette des charges payées d'avance	-	51	29
Variation des actifs financiers nets	(115)	1 919	1 778
Actifs financiers nets au début de l'exercice	32 081	32 081	30 303
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	31 966	34 000	32 081

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante des présents états financiers.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT**État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 30 juin***(en milliers de dollars)*

	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement		
Contributions du gouvernement	38 134	37 619
Contrats	9 333	9 773
Autres contributions	2 464	2 110
Décaissements destinés aux employés	(27 181)	(37 462)
Décaissements destinés aux fournisseurs	(17 771)	(15 074)
Intérêts	371	283
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	5 350	(2 751)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(526)	(391)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	(526)	(391)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		
Placement à court terme	-	5 263
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-	5 263
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Paiements de capital sur les contrats de location-acquisition	(100)	(83)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(100)	(83)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 724	2 038
Trésorerie au début de l'exercice	41 947	39 909
Trésorerie à la fin de l'exercice	46 671	41 947

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante des présents états financiers.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Notes afférentes aux financiers
Le 30 juin 2018

1. Le Collège

a) Mandat et objectifs

Le Collège de l'Arctique du Nunavut (le « Collège ») est un organisme public figurant à l'annexe B de la *Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut*, qui doit par conséquent être exploité conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi sur le Collège de l'Arctique du Nunavut*. Le Collège est exempt de l'impôt sur le revenu.

Le mandat du Collège est d'offrir une large gamme de services éducatifs aux adultes. Les programmes sont conçus spécifiquement en fonction du contexte nordique et des besoins des habitants, des travailleurs et des collectivités du Nord. Pour réaliser son mandat, le Collège offre des cours et des services sur ses campus et dans les collectivités partout au Nunavut. Par l'intermédiaire de l'Institut de recherche du Nunavut, le Collège est également responsable de l'organisation et de la préparation des initiatives de recherche scientifique au Nunavut.

b) Contributions du gouvernement du Nunavut

Le Collège reçoit des contributions du gouvernement du Nunavut (le « gouvernement ») comme le prévoit son budget principal des dépenses, (contributions rajustées au moyen de crédits supplémentaires) et des contributions offertes sous forme de services gratuits. Ces contributions servent à l'administration et à la prestation des programmes d'études postsecondaires et des programmes d'enseignement aux adultes du Collège au Nunavut. Le Collège est autorisé à conserver tous les surplus et est responsable de tous les déficits. Le Collège est financièrement dépendant des contributions du gouvernement pour assurer son fonctionnement.

c) Budget

Les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent d'une société territoriale qu'elle présente dans ses états financiers une comparaison des résultats des activités et des variations des actifs financiers nets avec ceux prévus initialement pour l'exercice concerné. Les chiffres figurant au budget le 31 mars 2018, qui représentent approximativement une année d'activité, sont présentés à des fins de comparaison et sont tirés du budget principal des dépenses et du plan d'activités.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Voici un résumé des principales méthodes comptables.

a) Utilisation d'estimations et incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés dans les états financiers. Par leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Ces estimations touchent principalement la provision pour créances douteuses, l'amortissement et la provision pour les avantages

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT

Notes afférentes aux financiers

Le 30 juin 2018

sociaux futurs des employés (y compris les congés de maladie ainsi que les indemnités de départ et de relogement). Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. L'effet, sur les états financiers, de la modification de ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers; au moment d'établir les états financiers, cependant, la direction juge raisonnables ces estimations et hypothèses.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, après déduction des chèques en circulation. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements à court terme très liquides, rapidement convertibles en trésorerie, dont l'échéance est habituellement de trois mois ou moins suivant la date d'acquisition.

c) Contributions du gouvernement du Nunavut

Crédit annuel

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme du financement public lorsque le financement est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif.

Le Collège reçoit son crédit annuel (contribution de base) en fonction de l'exercice financier du gouvernement, lequel diffère de celui du Collège. Le crédit annuel du Collège est comptabilisé comme un financement public pour la période à laquelle se rapporte le financement, lorsque tous les critères d'admissibilité sont respectés et que l'Assemblée législative a donné son autorisation. Le Collège reçoit également des crédits supplémentaires lorsqu'il est établi qu'un financement additionnel est nécessaire. Ces crédits sont constatés comme un financement public au même titre que le crédit annuel.

Services fournis sans frais

Le gouvernement offre certains services sans frais au Collège. Ces services sont comptabilisés dans les états financiers du Collège selon la valeur comptable définie par le gouvernement et à titre de contributions gouvernementales, et un montant équivalent est passé en charges.

Si le gouvernement réalloue un crédit destiné au Collège à l'un de ses ministères pour lui permettre d'offrir des services au Collège, seuls les frais réels engagés en excès du crédit sont comptabilisés dans les états financiers du Collège à titre de contribution gouvernementale, et un montant équivalent est passé en charges. Le montant du crédit octroyé au ministère en question est consigné dans les notes afférentes aux états financiers.

d) Produits de contrat, droits de scolarité, revenus relatifs au logement et aux repas, et produits constatés d'avance

Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les événements ayant donné naissance aux produits sont survenus.

Le Collège octroie des contrats à des entreprises privées, à des organismes inuits, à des ministères fédéraux et territoriaux, ainsi qu'à des sociétés et organismes territoriaux pour l'élaboration et l'offre de cours à

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Notes afférentes aux financiers
Le 30 juin 2018

l'échelle du Nunavut. Les paiements reçus dans le cadre des contrats pour lesquels l'élaboration et l'offre de cours ne sont pas terminées sont comptabilisés à titre de produits de contrat constatés d'avance.

Le Collège perçoit des droits de scolarité et d'autres frais scolaires pour financer l'offre de programmes, de cours et d'autres activités étudiantes. Il perçoit également des frais de logement et de repas pour financer le fonctionnement des résidences pour étudiants.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses opérations, le Collège signe des ententes dans le cadre desquelles il reçoit des fonds pour la réalisation de projets. Ces ententes sont grevées d'affectations quant à l'utilisation des fonds. Les responsables de ces projets peuvent vérifier les documents financiers du Collège afin de s'assurer du respect des exigences du projet. Dans le cas où des sommes doivent être remboursées au responsable d'un projet, les ajustements nécessaires seront comptabilisés au cours de l'exercice où ils auront été relevés.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice au moment où les biens sont reçus ou les services sont rendus.

f) Immobilisations corporelles et bien loués

L'équipement, le mobilier, les immeubles et les améliorations apportées à ces derniers sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit:

Ordinateurs et imprimantes	4 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Améliorations locatives	20 ans
Immeubles	25 ans
Équipement mobile	10 ans
Équipement faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile

Le Collège classe les contrats de location d'équipement comme des contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, selon le cas.

Contrats de location-acquisition

Ces contrats, qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages de la propriété au Collège, sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles avec les obligations s'y rattachant. Les contrats et leurs obligations sont tous les deux comptabilisés initialement au moindre de la juste valeur des biens loués ou de la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, dès la date d'entrée en vigueur du contrat.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT

Notes afférentes aux financiers

Le 30 juin 2018

Contrats de location-exploitation

Les contrats de location-exploitation sont des contrats qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété au Collège. Les paiements exigibles au titre des contrats de location-exploitation sont passés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de la location et ne sont pas amortis.

g) Vacances

Les employés du Collège ont droit à des vacances annuelles conformément à leurs conditions d'emploi. Le passif au titre des congés payés est comptabilisé comme congés accumulés par les employés dans la section réservée aux comptes créditeurs et aux charges à payer de l'état de la situation financière.

h) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés admissibles du Collège sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Collège sont tenus de verser des cotisations afin de couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, le Collège n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations relativement à des services antérieurs ou à une insuffisance de financement du régime. En conséquence, les cotisations sont passées en charges au cours de l'année pendant laquelle les employés ont rendu des services, et elles représentent l'obligation totale du Collège au titre des prestations de retraite.

Avantages autres que les prestations de retraite

Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles ont droit à des avantages autres que les prestations de retraite, notamment des indemnités de départ volontaire, de retraite ou de relogement calculées selon le nombre d'années de service. Ces indemnités sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. Le coût prévu de ces avantages est constaté à mesure que les services sont rendus par les employés. Une évaluation actuarielle du coût de ces prestations a été préparée à l'aide des données fournies par la direction et en fonction d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Le Collège verse aux employés admissibles des indemnités de départ fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération finale, ainsi que des indemnités de relogement fondées sur le nombre d'années de service et le lieu de résidence. Ces indemnités sont les seules obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés du Collège qui requièrent un paiement futur.

Les avantages autres que les prestations de retraite comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Notes afférentes aux financiers
Le 30 juin 2018

i) Instruments financiers

Les instruments financiers se classent dans les actifs financiers et les passifs financiers. Voici la liste des instruments financiers du Collège et de leurs bases de mesure au 30 juin 2018.

Actifs financiers:	Base de mesure:
Trésorerie	Coût
Comptes débiteurs	Coût
Placements à court terme	Coût
Passifs financiers:	Base de mesure:
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Montant dû au gouvernement du Nunavut	Coût
Fonds pour le perfectionnement professionnel	Coût

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de valeur sont portées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. La provision pour créances douteuses est fondée sur la meilleure estimation des pertes probables par la direction.

j) Éventualités

Un passif éventuel est un élément de passif possible qui peut devenir un passif réel si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'évènement futur risque de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si un montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé.

k) Opérations entre apparentés

Opérations interentités

Le Collège est dit apparenté aux ministères et aux sociétés territoriales du gouvernement du Nunavut, leur propriétaire commun. Il réalise des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Ces opérations sont calculées selon la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Autres opérations entre apparentés

Les autres apparentés sont les principaux membres de la direction (président, directeur financier, doyens, direction générale, conseil d'administration, etc.), les membres de leur famille proche, et toute entité dont ils assurent la gestion.

Les opérations entre apparentés qui ne sont pas des opérations interentités sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Notes afférentes aux financiers
Le 30 juin 2018

l) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel le Collège prévoit en tirer parti.

3. Adoption de nouvelles normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié de nouvelles normes comptables, en vigueur à compter de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2017.

Ainsi, le Collège a adopté une méthode comptable concernant les opérations interentités (SP 3420). Ce nouveau chapitre établit des règles sur la façon de comptabiliser et de présenter les opérations entre entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers du Collège. Pour consulter la méthode comptable sur les opérations interentités du Collège, reportez-vous à la note 2 (k).

Le Collège a également adopté les nouvelles normes comptables concernant l'information relative aux apparentés (SP 2200), les actifs (SP 3210), les actifs éventuels (chapitre SP 3320) et les droits contractuels (SP 3380). L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas, elle non plus, influé sur les états financiers du Collège. L'adoption de la norme SP 3380 a rendu nécessaire la présentation d'informations supplémentaires. Pour consulter les informations fournies sur les droits contractuels, reportez-vous à la note 13.

Le Collège a adopté ces nouvelles normes de façon prospective. Leur adoption n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers du collège, sauf en ce qui trait à la nature de l'information déclarée.

4. Trésorerie

	2018	2017
Trésorerie	46 671 \$	41 947 \$

Le Collège ne détenait pas d'équivalents de trésorerie aux 30 juin 2017 et 2018.

5. Comptes débiteurs

	2018	2017
Créances des étudiants		
Gouvernement du Nunavut	430 \$	474 \$
Comptes étudiants	592	988
	<u>1 022</u>	<u>1 462</u>
Créances au titre de contrats		
Gouvernement du Nunavut	813	1 002
Autres	2 026	1 206
	<u>2 839</u>	<u>2 208</u>
Autres créances		
Gouvernement du Nunavut	8	4
Autres	254	253
	<u>262</u>	<u>257</u>

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT

Notes afférentes aux financiers

Le 30 juin 2018

Total des créances	4 123	3 927
Moins: Provision pour créances douteuses		
Créances des étudiants	(870)	(1 318)
Créances au titre de contrats	(273)	(223)
Autres créances	(2)	(28)
	<u>2 978 \$</u>	<u>2 358 \$</u>

Il n'y a aucune concentration de comptes débiteurs auprès d'un client, sauf le gouvernement, pour un montant de 1 251 \$ (1 480 \$ en 2017). La provision est de 430 \$ (482 \$ en 2017).

Au cours de l'exercice, des radiations d'un montant total de 666 \$ ont nécessité l'approbation du Conseil des gouverneurs conformément à l'article 82 de la Loi sur la gestion des finances publiques (aucune radiation en 2017).

6. Comptes créditeurs et charges à payer

	2018	2017
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 298 \$	1 698 \$
Avantages sociaux à payer	1 600	1 668
Dépôts remboursables	242	214
	<u>4 140 \$</u>	<u>3 580 \$</u>

Les montants indiqués ci-dessus ne portent pas intérêt.

7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 30 juin.

	2018	2017
Total des paiements de location minimaux	217 \$	209 \$
Moins: Intérêts théoriques (intérêts débiteurs totaux prévus)	(35)	(19)
Valeur actualisée des paiements de location minimaux	<u>182 \$</u>	<u>190 \$</u>

Les paiements de location minimums futurs pour chacun des cinq (5) prochains exercices sont les suivants:

2019	92 \$
2020	63
2021	29
2022	26
2023	7
	<u>217 \$</u>

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et les intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût financier total de la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT

Notes afférentes aux financiers

Le 30 juin 2018

de la location, appliqué au passif de location en cours au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs liés aux obligations découlant de contrats de location-acquisition s'élevaient à 21 \$ pour l'exercice (16 \$ en 2017), à un taux d'intérêt implicite moyen de 27,47 % (32,17 % en 2017). Les obligations découlant de contrats de location-acquisition viendront à échéance au cours des exercices 2019 à 2023.

8. Fonds pour le perfectionnement professionnel

Conformément à la convention collective du Syndicat des employé-e-s du Nunavut, le Collège a l'obligation de verser une somme équivalant à 4 % (4 % en 2017) du salaire des formateurs pour les activités de perfectionnement professionnel. Sa contribution au fonds pour le perfectionnement professionnel s'élevait à 326 \$ cette année (341 \$ en 2017), et ce montant est passé en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Le fonds pour le perfectionnement professionnel contient les provisions annuelles accumulées pour les activités de perfectionnement professionnel desquelles sont déduites les charges cumulatives admissibles pour le perfectionnement professionnel. Le Collège prévoit régler l'obligation fondée sur les futures réclamations admissibles.

	2018	2017
Solde d'ouverture	1 656 \$	1 624 \$
Ajout: Contributions	326	341
Ajout: Intérêts gagnés	16	16
Moins: Dépenses de perfectionnement professionnel	(144)	(325)
Closing fund balance	<u>1 854 \$</u>	<u>1 656 \$</u>

9. Avantages sociaux futurs pour les employés

a) Prestations de retraite

Les employés admissibles du Collège sont couverts par le régime. Les employés et le Collège sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation général en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,00 pour les participants inscrits à partir du 1er janvier 2013 (1,01 et 1,00 respectivement en 2017).

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année deservice ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Notes afférentes aux financiers
Le 30 juin 2018

Les cotisations respectives du Collège et des employés s'établissent comme suit :

	2018	2017
Cotisations du Collège	1 811 \$	1 955 \$
Cotisations des employés	1 781	1 792

b) Avantages autres que les prestations de retraite

Le Collège verse aux employés admissibles des indemnités de départ fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération finale, ainsi que des indemnités de relogement fondées sur le nombre d'années de service et le lieu de résidence. Il leur accorde également des indemnités de maladie en fonction du nombre d'heures pour lesquelles l'employé touche une rémunération. Ces régimes n'étant pas capitalisés d'avance, ils ne correspondent à aucun actif, ce qui se traduit par un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations et indemnités constituées. Les prestations et indemnités futures seront couvertes par les crédits futurs.

Les évaluations actuarielles des obligations liées aux indemnités de départ, de démission, de retraite, de relogement et de congés de maladie accumulées par les employés sont réalisées trois fois par année aux fins de la comptabilisation, et ce, selon la méthode des unités de crédit projetées. Le dernier rapport actuariel a été produit le 31 mars 2018.

Les obligations accumulées en fin d'exercice s'établissent comme suit:

	2018	2017
Indemnités de départ, de démission et de retraite	598 \$	837 \$
Indemnités de maladie	535	519
Relogement	335	470
Total des dépenses futures liées aux avantages sociaux	<u>1 468 \$</u>	<u>1 826 \$</u>

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de ces avantages sont basées sur les meilleures estimations de la direction et sont les suivantes:

	2018	2017
Obligations au titre des prestations au 31 mars:		
Taux d'actualisation	3,0 %	2,6 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,0 %	3,0 %
Coûts associés aux avantages sociaux pour les exercices clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	2,6 %	2,9 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,0 %	3,0 %

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Notes afférentes aux financiers
Le 30 juin 2018

10. Charges par objet

	Apparentés	Autres	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	1 556 \$	29 827 \$	31 383 \$	32 043 \$
Honoraires et services professionnels	1 550	8 103	9 653	8 800
Immeubles et services publics	8 623	648	9 271	7 988
Logement	-	2 859	2 859	1 547
Déplacements	-	2 337	2 337	2 585
Matériel et fournitures	-	1 720	1 720	1 909
Télécommunications	-	727	727	682
Mobilier et équipement	-	699	699	688
Frais de transport et postaux	-	473	473	364
Publicité et promotion	-	390	390	554
Contributions au fonds de perfectionnement professionnel (note 8)	-	326	326	341
Amortissement (tableau A)	-	324	324	181
Créances douteuses (recouvrements)	-	242	242	113
	11 729 \$	48 675 \$	60 404 \$	57 795 \$

11. Opérations entre apparentés

Le Collège est dit apparenté aux ministères et aux sociétés territoriales du gouvernement du Nunavut, leur propriétaire commun. Il réalise des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales (à l'exception des services fournis gratuitement par le gouvernement, qui sont basés sur la valeur comptable). Outre les opérations entre apparentés figurant dans les présents états financiers, le Collège a réalisé les opérations suivantes:

Financement public

	2018	2017
Crédits reçus du gouvernement	38 134 \$	37 619 \$
Services fournis sans frais	11 729	10 738
Total du financement public	49 863 \$	48 357 \$

Le gouvernement fournit chaque année des fonds au Collège pour la période allant du 1er avril au 31 mars. Le Collège comptabilise le financement public à titre de produit en date du 1er avril. Soixante-quinze pour cent (75 %) du montant constaté comprend le financement public destiné aux neuf (9) premiers mois de l'exercice financier 2018-2019 du Collège.

Produits de contrats

Sur les 9 709 \$ (9 002 \$ en 2017) tirés des revenus de contrats en cours d'exercice, 4 977 \$ (5 349 \$ en 2017) ont servi à l'offre de cours au nom du gouvernement.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Notes afférentes aux financiers
Le 30 juin 2018

Montant dû au gouvernement du Nunavut

	2018	2017
Montant dû au gouvernement du Nunavut	7 407 \$	4 722 \$

Ce montant représente les dépenses payées au départ par le gouvernement, essentiellement les salaires, et facturées au Collège pour paiement en cours d'exercice.

Services fournis sans frais

Le Collège reçoit gratuitement du gouvernement des services liés au traitement de la paie, aux assurances et à la gestion des risques, aux ressources humaines, aux avantages sociaux et au soutien informatique. Il utilise également sans frais de location les installations gouvernementales pour ses campus, son administration centrale, les résidences étudiantes et les centres d'apprentissage communautaires. La charge d'amortissement du gouvernement pour ces actifs a servi de mesure de base pour les charges liées à l'utilisation de ces installations.

	2018	2017
Utilisation d'installations	8 623 \$	7 710 \$
Traitement de la paie et autres services	1 550	1 456
Avantages sociaux	1 443	1 457
Salaire des stagiaires	113	115
	<u>11 729 \$</u>	<u>10 738 \$</u>

Des crédits octroyés par le Collège à un ministère du gouvernement pour l'utilisation de ses installations, 2 354 \$ (2 354 \$ en 2017) n'ont pas été constatés au titre de services fournis gratuitement dans les états financiers du Collège.

12. Obligations contractuelles

Le Collège a conclu des ententes ou fait l'objet d'obligations contractuelles quant aux paiements de base suivants à effectuer après le 30 juin 2018:

Description	Apparentés	Autres	Total
Baux liés aux logements étudiants	-	\$ 7,720	\$ 7,720
Entente de transfert universitaire	-	3,599	3,599
Contrats de services de recherche appliquée	-	885	885
Baux liés aux bureaux et aux salles de classes	-	677	677
Contrats de services de traiteur	-	647	647
	<u>-</u>	<u>\$ 13,528</u>	<u>\$ 13,528</u>

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Notes afférentes aux financiers
Le 30 juin 2018

Voici les obligations contractuelles par exercice financiers:

2019	5 706 \$
2020	3 766
2021	3 337
2022	517
2023 et années suivantes	202
	<u>13 528 \$</u>

Ces obligations contractuelles prennent fin durant l'exercice 2024-2025.

13. Droits contractuels

Les droits contractuels renvoient au droit d'accès aux ressources économiques issues de contrats ou d'accords qui généreront éventuellement des revenus produits et des actifs. Les droits contractuels du Collège de l'Arctique du Nunavut proviennent des contrats de services éducatifs (produits de contrats) et de financement public. Le tableau suivant résume les droits contractuels du Collège concernant ses actifs éventuels:

Droits contractuels	2019	2020	2021	2022	Années suivantes	Total
Produits de contrat futurs	8,784 \$	4 186 \$	153 \$	-	-	13 123 \$

14. Gestion du risque financier

En raison de son recours à des instruments financiers, le Collège s'expose aux risques suivants: risque de crédit, risque de marché et risque d'illiquidité. Il n'y a eu aucun changement du niveau de risque par rapport à l'exercice précédent et aucun changement n'a été apporté aux pratiques de gestion des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie. Ce type de risque est principalement associé à certains actifs financiers que détient le Collège, soit sa trésorerie, ses comptes débiteurs et ses placements à court terme.

L'exposition maximale au risque de crédit du Collège en date du 30 juin 2018 correspond à la valeur comptable de ces actifs.

(i) Trésorerie et placements à court terme

Le Collège gère le risque de crédit concernant la trésorerie et les placements à court terme en ne faisant affaire qu'avec de grandes banques à charte canadiennes. Il place ses excédents pour en tirer un revenu d'intérêt, tout en protégeant son capital et en préservant une liquidité suffisante pour répondre à ses besoins de trésorerie.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT**Notes afférentes aux financiers****Le 30 juin 2018***(ii) Comptes débiteurs*

L'exposition au risque de crédit du Collège associé aux comptes débiteurs est principalement influencée par le type de débiteur. En date du 30 juin 2018, il y avait trois types de débiteurs : le gouvernement, les étudiants et les autres.

Afin de diminuer le risque de crédit associé aux comptes débiteurs, le Collège assure un suivi régulier à cet égard. De plus, il traite principalement avec des contreparties solvables comme les organismes gouvernementaux. Le Collège applique également des politiques approuvées de recouvrement pour les comptes des étudiants.

Voici, en date du 30 juin 2018, les comptes débiteurs totaux en souffrance, mais qui ne sont pas douteux, classés chronologiquement : 0-120 jours – 759 \$, 121-240 jours – 71 \$, et plus de 241 jours – 299 \$.

Le Collège établit une provision pour créances douteuses qui correspond à la perte de valeur estimée des comptes débiteurs. Elle se fonde sur des montants particuliers et est établie selon la connaissance qu'a le Collège de la situation financière de ses clients, les pertes passées, le classement chronologique des comptes débiteurs et les conditions économiques actuelles.

La provision est calculée selon un pourcentage de comptes clients classés chronologiquement ouverts depuis 120 jours ou plus. Elle est également soustraite des comptes débiteurs. La direction recommande la radiation des comptes d'étudiants qui sont en souffrance depuis 500 jours et plus. Les radiations liées aux comptes d'étudiants et débiteurs sont présentées au Conseil des gouverneurs aux fins d'approbation. Toute radiation d'une valeur supérieure à 20 \$ doit être approuvée par le Conseil de gestion financière.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de voir la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie devant en être tirés fluctuer en raison du marché. Comme le Collège comptabilise au coût ses instruments à taux fixe, la modification des taux d'intérêt n'affecterait pas l'état des résultats et de l'excédent accumulé se rapportant à ces instruments.

La direction surveille l'exposition du Collège aux fluctuations des taux d'intérêt, mais elle n'a pas recours à des politiques de gestion des taux d'intérêt pour contrer ces fluctuations.

Le Collège n'est pas exposé à d'importants risques de change ou autres risques de marché.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à respecter ses obligations au titre de ses passifs financiers.

Le Collège gère le risque d'illiquidité en surveillant continuellement les flux réels et projetés de trésorerie concernant ses opérations et ses activités d'investissement et de financement prévues pour s'assurer, dans la mesure du possible, d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour pouvoir s'acquitter de ses obligations à l'échéance, sans subir de pertes inacceptables ou porter atteinte à sa réputation.

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT

Notes afférentes aux financiers

Le 30 juin 2018

Il est prévu que les passifs financiers du Collège viendront à échéance dans moins d'un an. Actuellement, le Collège croit qu'il n'aura pas de difficulté à respecter ses obligations au titre de ses passifs financiers. Le Collège estime également qu'il dispose de suffisamment de fonds, considérant les flux de trésorerie générés à l'interne, le financement gouvernemental et les ressources externes, pour couvrir les dépenses courantes prévues.

15. Éventualités

En date du 30 juin 2018, le Collège a comptabilisé un passif éventuel de 0 \$ (0 \$ en 2017).

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT
Tableau des immobilisations corporelles
pour l'exercice clos le 30 juin
(en milliers de dollars)

TABLEAU A

Coût des immobilisations corporelles	Immeubles	Mobilier et équipement	Améliorations locatives	Ordinateurs et imprimantes	Équip. mobile	Contrats de location-acquisition	Total en 2018	Total en 2017
Solde d'ouverture	84	680	538	103	723	592	2 720	2 174
Acquisitions	-	95	403	-	28	92	618	546
Aliénations	-	-	-	-	-	(199)	(199)	-
Solde de clôture	84	775	941	103	751	485	3 139	2 720
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	(27)	(390)	(414)	(101)	(446)	(431)	(1 809)	(1 628)
Amortissement	(3)	(47)	(127)	(2)	(45)	(99)	(323)	(181)
Aliénations	-	-	-	-	-	199	199	-
Solde de clôture	(30)	(437)	(541)	(103)	(491)	(331)	(1 933)	(1 809)
Travaux en cours								
Solde d'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert au coût d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette	54	338	400	0	260	154	1 206	911
Durée de vie utile estimative	25 ans	10 ans	20 ans	4 ans	10 ans	moindre de la durée du bail ou de la durée de vie utile		

